



Julien Borowczyk
Député de la Loire

*Membre de la commission
des affaires sociales*

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Savigneux le 20 février 2019

Objet : FDVA (fonds de développement de la vie associative)
A l'attention des maires de la 6^{ème} circonscription.

Mesdames, Messieurs les maires,

Par courrier du 15 janvier 2019, Monsieur le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation Nationale et de la jeunesse, a annoncé la pérennisation des crédits dédiés au fonds de développement de la vie associative (FDVA) et déterminé les orientations.

Je tiens donc à vous informer de l'ouverture de la « campagne 2019 » sur le département de la Loire.

Pour cette année 2019 sont ouverts au financement, d'une part, le soutien aux formations des dirigeants (FDVA 1) et, d'autre part, le financement global de l'activité d'une association ou la mise en œuvre de projets ou d'activités dans le cadre du développement de nouveaux services à la population (FDVA 2).

Le financement global de l'activité ou le soutien au fonctionnement d'une association demeure réservé aux associations de moins de 2 emplois en équivalent temps plein.

Les seuils de financement qui peuvent être accordés ont été modifiés allant d'un maximum de 10 000 euros à un minimum de 1500 euros avec une exception possible jusqu'à 1000 euros pour le fonctionnement des petites associations, dont le budget est inférieur à 8000 euros.

Les associations peuvent donc, depuis le 1^{er} février et jusqu'au 31 mars 2019 déposer un dossier sur le site national « lecompteasso ». Seuls les dossiers dématérialisés seront recevables et le délai du 31 mars sera impératif puisque l'accès au site sera fermé après cette date.

Je vous prie d'agréer Mesdames, Messieurs les maires l'expression de ma considération distinguée.



**Julien
BOROWCZYK**
Député de la Loire